

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 15 Février, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Mme PEZENNEC Micheline

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 07 Février 2024

Date de l'affichage : 09 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

2024-02 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE PAR DÉLIBÉRATION DU 23 JUILLET 2020 : INFORMATIONS

1- Aides sociales d'urgence délivrées depuis le dernier Conseil d'Administration

- Secours d'urgence du 14/12/2023 au 04/02/2024

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	9	5	125.00€
Secours essence 30 € max	0	0	00.00€
Espèces	0	0	00.00€

- Secours d'urgence du 14/12/2022 au 04/02/2023

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (15,24€)	9	4	125.00€
Secours essence 30 € max	3	3	60.00€
Espèces	0	0	00.00€

2- Domiciliations

	Nombre	Raisons principales
Domiciliations actuelles	26	Choix de vie ou suite à une séparation, logement provisoire
Dont nouvelles domiciliations	2	
Dont renouvellements	2	Logement provisoire
Domiciliations arrêtées	1	Intégration logement durable, fin de domiciliation ou ne s'est pas présenté

3- Aides facultatives et FSL examinées en Commission Permanente

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 09-01-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
1	Société 2L FINANCES	490,00 €	Accord	245,00 €	/	Retour à l'emploi et stabilité dans l'emploi pour répondre à vos besoins
2	ENGIE	611,29 €	Accord	/	529,41 €	Mettre à jour les différentes démarches administratives
		1 101,29 €		245,00 €	529,41 €	

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 09-01-2024				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
3	1er accès	951	Refus	/

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240215-D2024_02-DE

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 06-02-2024				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	31/01/2024	202	Renouvellement jusqu'au 31/05/2024	Faire des démarches de recherche d'emploi et apporter les justificatifs
2	31/01/2024	-330	Renouvellement jusqu'au 31/05/2024	Suivi médical puis recherche d'emploi
3	31/01/2024	260	renouvellement jusqu'au 30/09/2024	/

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 06-02-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
4	SAUR	224,46 €	Accord	/	202,00 €	/
		224,46 €		0,00 €	202,00 €	

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	Montant demandé	AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 06-02-2024 AVANT DÉCISION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRITOIRE
5	SAUR	118,07 €	106,26 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 106,26 €
6	SAUR	153,62 €	138,26 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 138,26 €

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 19 Février 2024
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240215-D2024_02-DE
